

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le trois juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

Etaient présents : Pierre-Jean ZANNETTACCI, Sylvie DUPERRAY BARDEAU, José DOUILLET, Sheila Mc CARRON, Gilles PEYRICHOU, Astrid LUDIN, René GRUMEL, Yvette FRAGNE, Nadine MALHOMME, Eric BORAQ, Matthias FLORA, Aline CLAIRET, Françoise DESSERY, Ahmet KILICASLAN, Soraya BENBALA (arrivée à 20h15), Jean-Claude GROSS, Marlène SEYTIER, Gérard BERTRAND, Dominique DUVINAGE, Daniel BONIFASSI, Philippe CASILE (arrivée à 20h45), Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST.

Etait absent, excusé et a donné pouvoir : Jean-Claude GAUTHIER à Sheila Mc CARRON jusqu'à son arrivée, Pascale SOQUET à Yvette FRAGNE, Thierry MERCIER à Pierre-Jean ZANNETTACCI, Sarah BOUSSANDEL à donné pouvoir à Nathalie SERRE jusqu'à son arrivée

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de conseillers votants :	29

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. BONIFASSI est désigné(e) en tant que secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

Monsieur le Maire : *J'ai une correction, concernant une intervention sur l'envoi électronique des convocations et des documents du conseil municipal, il y avait eu un petit débat là-dessus, et d'ailleurs dans vos pochettes vous avez les autorisations à remplir pour justement autoriser les services de la mairie à vous envoyer ces documents par email. Donc dans ce paragraphe, il y avait une intervention de Gérard BERTRAND au sujet de l'envoi de ces convocations qui a été attribuée à Thierry MERCIER.*

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

III. DECISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES

DL-079-06-14 - Virements de Crédits

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Dans ce cadre, il y a lieu d'informer le Conseil Municipal qu'il a été procédé aux virements de crédits suivants :

Du chapitre 022 « dépenses imprévues » en section de fonctionnement :

⇒ 6 670 € au compte 73925 fonction 01 : reversement FPIC

Du chapitre 020 « dépenses imprévues » en section d'investissement :

⇒ 7 250 € à l'opération 131 article 202 fonction 020 : indemnisation commissaire enquêteur sur enquête publique pour projets de PLU et révision du PLU

⇒ 483 € à l'opération 150 article 21318 fonction 020 : annonce marché retrait d'amiante et plomb dans les bâtiments de la commune de L'Arbresle.

Monsieur le Maire : *La démolition du bâtiment Fleurmat se fera certainement après l'été.*

Monsieur Daniel BROUTIER : *On ne démolit plus Fleurmat.*

Monsieur Le Maire : *On a les bâtiments de France qui voudraient garder une partie.*

Monsieur Daniel BROUTIER : *C'est ce que j'avais posé comme question de voir avec les bâtiments de France s'il y avait un petit morceau à garder éventuellement.*

Monsieur René GRUMEL : *Ce n'est pas un petit morceau.*

Monsieur Daniel BROUTIER : *Comme quoi vous auriez mieux fait de négocier avec nous.*

Monsieur le Maire : *J'ai dit que je voulais bien garder ce qu'ils voulaient à condition qu'ils prennent en charge les travaux du bâtiment.*

Monsieur Daniel BROUTIER : *Est-ce qu'il y aura une commission qui va travailler dessus avec les bâtiments de France ?*

Monsieur le Maire : *oui, l'ABF a été un peu exigeant et la commission travaillera là-dessus.*

Monsieur Daniel BROUTIER : *Je n'y suis pour rien.*

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DECISION :

Les membres du conseil municipal prennent acte de ces décisions.

IV. AFFAIRES GENERALES

DL-080-06-14 - Règlement intérieur du Conseil Municipal

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

La loi impose néanmoins au conseil municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Il sera demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet de règlement intérieur tel que joint en annexe à la présente note de synthèse.

Madame Yvonne CHAMBOST : *On nous cite pas mal d'articles de loi, et j'aimerais que les articles de loi soient mis en italique.*

Madame Dominique ROJON : *L'article de loi c'est le cadre dans lequel le conseil municipal prend sa décision.*

Madame Yvonne CHAMBOST : *On retrouve en partie cet article, mais on ne sait pas ce qui fait partie de l'article et ce qui a été décidé par la mairie. J'aurais voulu une précision concernant les 30 minutes.*

Monsieur le Maire : *Là par exemple on parle du règlement intérieur, on peut débattre jusqu'à 2 heures du matin. Pour les prises de parole sur les délibérations on va essayer de ne pas limiter, mais sur les questions diverses après, oui, on limite à 30 minutes au maximum.*

Madame Yvonne CHAMBOST : *J'ai une autre question par rapport aux enregistrements, on en avait déjà débattu : on ne peut pas les réécouter ?*

Monsieur le Maire : *Les comptes rendus sont réécoutables. Au premier conseil il a été demandé si c'était possible de le faire.*

Je sais que quand Nicole PERRAUD nous fait les comptes rendus de conseil elle a ses écouteurs sur les oreilles, et visiblement il n'y a qu'un accès par écouteurs. J'ai donc demandé si c'était possible que cela soit réécoutable, donc oui c'est réécoutable, mais peut-être pas dans des conditions très confortables.

Madame Dominique ROJON, Directrice générale des services : *J'ai vu avec Nicole, elle peut mettre son écouteur ici dans la salle du conseil.*

Monsieur le Maire : *Oui mais on a une seule paire d'écouteurs, et on ne peut pas écouter à 4 ou 5. Il n'y a aucun document de la commune qui soit secret. Tous les documents sur lesquels on travaille sont à la disposition de tous les conseillers municipaux. Ne deviennent publics que les documents validés en conseil municipal.*

Madame Yvonne CHAMBOST : *J'ai une demande de précision sur l'article 22 du chapitre 4, « le rapport est mis à disposition des conseillers en mairie et ensuite il y a des pointillés pour le nombre de jours... au moins avant la séance », cela n'a pas été précisé.*

Monsieur le Maire : *5 jours dans le pire des cas, si cela peut être fait ce sera avant.*

Madame Nadine MALHOMME : *Il y a un problème de titrage au niveau des articles.*

Madame Yvonne CHAMBOST : *Chapitre 5, article 27, « les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique », pour moi cela me paraît contradictoire.*

Monsieur le Maire : *Ce qu'il faut savoir, et je vous invite à écouter une fois la bande et vous comprendrez, il n'est pas toujours possible pour Nicole PERRAUD et pour des questions d'audition de sortir la phrase type, non pas parce qu'elle veut nous cacher des choses, mais parce qu'on a 2 micros qui sont là, et s'il y a du brouhaha ou des personnes qui parlent ensemble, elle n'entend pas forcément tout ce qui se dit. Il y a des interventions qui sont plus audibles que d'autres. On ne peut pas assurer que vous aurez l'intégralité des débats. C'est un compte rendu, et on reste dans l'esprit de la discussion, c'est cela qui est important.*

A partir du moment où vous avez des corrections à faire sur le compte rendu, si vous estimez que vos propos n'ont pas été bien interprétés, ou si le sens de la phrase a été modifiée, c'est bien pour cela que l'on fait des corrections.

Madame Yvonne CHAMBOST : *Chapitre VI, page 17 : mise à disposition de locaux, « le local mis à disposition ne saurait en aucun cas être destiné à une permanence ou à accueillir des réunions publiques », et là justement c'est par rapport à l'article L212-27 du CGCT, cette phrase là je ne la retrouve pas dans l'article, donc cela veut dire que c'est une décision que vous avez prise, vous en tant que maire de L'Arbresle.*

Monsieur le Maire : *C'est validé par la jurisprudence, les locaux mis à disposition ne sont pas des permanences. Il n'y a pas de réception publique dans les locaux de la mairie, mais vous pouvez avoir droit à des salles de réunion, par rapport à l'association.*

Le local affecté aux élus de l'opposition, et d'ailleurs on a un peu tardé à le mettre à disposition car on voulait réinstaller le local avec des conditions un peu plus confortables, du

rachat de mobilier, assurer aussi la liaison Internet, est donc un local qui n'a pas vocation à organiser des réunions publiques. On peut effectivement recevoir 2-3 personnes, mais il n'a pas vocation à organiser des réunions publiques.

Ce local vous a été affecté tous les soirs de la semaine, plus l'intégralité du week-end. C'est un local qui sert de permanence au Député, au Conseiller général, et qui sert de temps en temps à d'autres associations. Mais il vous est réservé le soir sans limitation après 17h30, et le vendredi à partir de 13h00. Il y a un samedi matin par mois où François Baraduc fait une permanence, cela vous sera communiqué.

Madame Yvonne CHAMBOST : *Article 32 du chapitre VI : les expressions dans le bulletin municipal et le magazine municipal. Donc à l'heure actuelle on nous a accordé 990 signes, alors qu'avant il y avait 1986 pour toute l'opposition, et vous nous aviez dit que maintenant vous pourriez prendre une partie des 1986, vous en prenez 990 pour votre propre majorité. Dans les articles, il y a une jurisprudence qui dit que rien ne dit que vous ne pouvez pas prendre vous aussi 1980 signes dans L'Arbresle Info.*

Monsieur le maire : *Après c'est une question de place dans nos bulletins municipaux, on a un petit bulletin municipal, il y a beaucoup d'information sur la vie associative, culturelle. On estime d'ailleurs que dans la façon de présenter les projets de la commune il n'y a pas de mise en avant de l'équipe municipale. Donc ensuite il fallait garder un petit espace d'expression pour les groupes politiques, et on ne peut pas, à notre avis, avoir un espace d'expression trop grand pour pouvoir ne pas pénaliser l'ensemble de la vie municipale. Donc on a décidé de se partager à deux, l'opposition et la majorité, cet espace réservé avant aux groupes d'expression, qui n'étaient à l'époque que d'opposition.*

Si jamais on était amené à avoir des créations de nouveaux groupes, que nos groupes respectifs se dispersent, on répartira cet espace en fonction de l'espace total accordé dans le bulletin municipal.

Madame Yvonne CHAMBOST : *Ma dernière question, c'est donc mon troisième conseil municipal, et j'ai été beaucoup choquée par le fait que lors du conseil municipal certaines personnes pianotaient sur leurs smartphones, iPhones, ne serait-il pas plus simple que les téléphones portables soient arrêtés pendant le conseil municipal. Quand des gens pianotent et répondent à des emails pendant qu'une personne intervient, je trouve que ce n'est pas très poli par rapport à la personne qui parle.*

Monsieur le Maire : *La remarque est entendue, je ne l'interdirai pas, je ferai appel à la discipline personnelle de chacun pour faire attention à cela. On ne peut pas se permettre de dire le téléphone portable est interdit. On va demander à chaque conseiller municipal de faire attention. Moi le premier, car il est vrai que cela m'arrive. On fera attention à cela, la remarque est entendue.*

Monsieur le Maire : *Dans l'article 21 il y a une correction de formulation : on vous propose d'écrire : aucun membre du conseil municipal ne peut prendre la parole sans l'avoir obtenue du président.*

Madame Françoise DESSERY : *Dans l'article sur le huis clos, je me suis demandée s'il n'y avait pas une erreur de conjugaison, il faut noter : qu'il se réunisse.*

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, (par 24 voix pour ; 5 abstentions : Nathalie SERRE, Daniel BROUTIER, Sarah BOUSSANDEL, Yvonne CHAMBOST, Hervé MAZUY) la présente délibération.

DL-081-06-14 - Renouvellement de la commission communale des impôts directs

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

L'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune. Cette commission comprend neuf membres : -le maire ou l'adjoint délégué, président et huit commissaires.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 25 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune (taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises)
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission: évaluation des propriétés bâties et non bâties, avis sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Les huit commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal. La liste de présentation établie par le conseil municipal doit donc comporter seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

En principe la Commission se réunit une fois par an en présence de représentants de l'administration fiscale.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour composer cette liste par manque de volontaires, la liste proposée est la suivante :

Proposition membres titulaires		Proposition membres suppléants	
AVRIL	Jean-Paul	BENBALA	Soraya
BOUVIER	Marc Etienne	BOUVIER	Philippe
DUVINAGE	Dominique	CECILLON	Michelle
FELIX	René	CHAUME	Christophe (Brullioles)
GOLLION	Joël	GROSS	Jean-Claude
MALHOMME	Christian	GRUMEL	René
MAZUY	Maurice	MUSCEDERE	Fabrice
PEILLON	Francis	PHILYS	Rabéa
POIZAT	Alain (Lentilly)	POIROUX	Maxime
VENET	Simone		

Monsieur Hervé MAZUY : *Le préfet a besoin de quels renseignements ?*

Monsieur le Maire : *On envoie la liste, la dernière fois on avait envoyé 16 noms, et le préfet nous avait renvoyé une liste.*

Madame Dominique ROJON, Directrice générale des services : *Je pense qu'il vérifie la situation fiscale, et très certainement aussi le casier judiciaire.*

Monsieur le Maire : *Si vous avez d'autres noms vous pouvez encore donner des noms, on a fait pas mal de demandes et on a eu du mal à trouver des gens qui acceptent. On va donc déjà voter pour ceux-là, et après j'ai une petite suite à vous proposer.*

Il sera demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver la liste des personnes ci-dessus qui seront proposées à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

Monsieur le Maire : Il existe la même chose à la communauté de communes, une commission intercommunale des impôts directs, et on nous demande de désigner 2 titulaires et 2 suppléants à la CCPA.

- 1- Jean-claude GROSS
- 2- René GRUMEL
- 3- Nathalie SERRE
- 4- Gérard BERTRAND.

Je mets aux voix ces 4 propositions.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

Monsieur le Maire : *De mémoire à la CCPA je crois que cette commission ne s'est jamais réunie.*

V. PERSONNEL

DL-082-06-14 - Conclusion de la convention cadre d'adhésion au service intérim du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône (cdg69) pour la mise à disposition d'agents

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

L'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise les centres de gestion à mettre des agents à disposition des collectivités et établissements pour remplacer des agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires.

L'article 3-7 de loi n° 84-53 précitée, explicité par la circulaire MTSF11009518C du 3 août 2010 relative aux modalités de recours à l'intérim dans la fonction publique insiste par ailleurs sur le fait que le recours à l'intérim privé ne peut avoir lieu que lorsque le centre de gestion dont les employeurs relèvent n'est pas en mesure d'assurer la mission de remplacement prévue à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. L'obligation de solliciter en premier lieu le centre de gestion a une portée générale et s'applique donc à l'ensemble des collectivités et établissements, qu'ils soient ou non affiliés obligatoirement.

Les cas de recours à l'intérim sont circonscrits et correspondent aux articles suivants de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 :

3 : besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,

3-1 : remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels sur emplois permanents (temps partiel, maladie, congé parental...),

3-2 : vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire.

Les agents non titulaires recrutés dans ce cadre sont gérés dans les conditions prévues par le décret

n° 88-145 du 15 février 1988.

Par délibération n°2013-44 en date du 17 octobre 2013, le conseil d'administration du Cdg69 a procédé à la création d'un service intérim et de portage salarial pour les collectivités et établissements du Rhône.

Ce service est constitué d'un vivier d'intérimaires recrutés par le cdg69 et mis à disposition de la collectivité intéressée, après accord de celle-ci sur le candidat choisi. Dans le cadre de sa mission de portage salarial, le cdg69 procède au recrutement et à la mise à disposition d'un candidat proposé par la collectivité.

Le cdg69 assure la gestion administrative de l'agent, lui verse sa rémunération et prend en charge les risques chômage et maladie. La collectivité rembourse au cdg69 le montant du traitement, le régime indemnitaire et les charges patronales sur la base des éléments validés par l'autorité territoriale lors de la demande de mission. Cette somme est majorée d'une commission relative aux frais de gestion engagés par le cdg69, fixée à 6%.

Le recours à ce service s'opère par le biais du module internet du cdg69. Cet outil permet à la collectivité de transmettre sa demande dans les conditions explicitées par la présente convention. Cette demande d'intervention est en dernier lieu éditée, signée par l'autorité exécutive et transmise au cdg69.

L'adhésion au service se formalise par la signature de la présente convention-cadre. Celle-ci permet à la collectivité de recourir au service intérim à tout moment et selon ses besoins.

Afin de pallier les absences du personnel de la commune ou pour satisfaire une mission temporaire, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service intérim mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et présente la convention permettant de recourir au service intérim du cdg69.

Il est proposé au conseil municipal de décider :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Vu la convention cadre d'adhésion au service intérim annexée,

Article 1 : D'approuver la convention cadre de mise à disposition de personnel intérimaire et d'autoriser le maire à la signer.

Article 2 : D'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Cdg69 en application de ladite convention.

Monsieur Hervé MAZUY : *Dans le mandat précédent on n'aurait pas pu recruter un policier municipal dans le cadre de cette convention ?*

Monsieur le Maire : *La CGT, la formation syndicale qui lui avait attribué ses heures était partie sur un forfait d'heures qui a varié constamment. On ne savait pas au début si il partait pour 700 heures, pour 900 heures, on ne savait pas exactement de combien de temps on avait besoin. Il nous a donc été assez difficile d'anticiper, d'autant plus qu'on n'était pas certain des périodes, ces heures étaient prises semaine après semaine. Il ne nous a jamais été possible de prévoir si la personne allait être là ou pas.*

Par exemple, là il est revenu les deux derniers lundis. On ne sait pas la semaine prochaine s'il va être là ou pas. Voilà comment cela se passe. On a des difficultés de fonctionnement avec cet employé. Il s'est mis en opposition face à notre fonctionnement.

On avait réussi à obtenir de la CGT une mise à disposition totale du syndicat, et il a brisé cet accord avec son organisation syndicale, et il revient comme cela de manière ponctuelle.

La CGT lui a réattribué 900 heures et il revient tous les lundis. Mais je ne peux pas vous dire s'il sera là lundi prochain.

Monsieur Hervé MAZUY : *Cela paraît étonnant, on a tous des droits et des devoirs. L'organisation syndicale devrait avoir des devoirs vis-à-vis de la municipalité pour pouvoir nous informer à partir de quel moment l'agent sera ou ne sera pas là, avec un certain laps de temps en avance.*

Monsieur le Maire : *Je vous rappelle que d'être intervenu m'a valu une manifestation de la CGT Rhône devant la mairie, l'année dernière, on a dit que j'étais un frein au syndicalisme. Pour information on a quand même décidé de lancer un recrutement pour avoir un ASVP supplémentaire, cela nous coutera une charge salariale supplémentaire.*

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

VI. FINANCES

DL-083-06-14 - Demande de subvention au titre de la dotation sénatoriale

M. GAUTHIER présente le dossier.

EXPOSE :

Par courrier en date du 24 avril 2014 Madame la Sénatrice, Christiane DEMONTES, a informé la collectivité de la possibilité qui lui est donnée de soutenir financièrement certains projets d'équipement des communes par le biais de la réserve parlementaire.

Ces subventions exceptionnelles sont accordées au titre du programme 122-action 01 de la mission « relations avec les collectivités locales ». Il est proposé de solliciter une telle subvention pour le projet de création de cheminements piétonniers permettant de relier différents quartiers de la commune favorisant les modes de déplacement doux dont le montant est estimé à **80 073.27 Euros HT soit 96 087.92 € TTC.**

Il sera demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire : programme 122-action 01 de la mission « relations avec les collectivités locales » pour le projet de création de cheminements piétonniers.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

VII. SCOLAIRE

DL-084-06-14 - Règlement des restaurants scolaires 2014-2015

Mme Mc CARRON présente le dossier.

EXPOSE :

Pour le fonctionnement des restaurants scolaires des écoles Françoise Dolto, André Lassagne et Les Mollières, il est nécessaire de mettre en place le nouveau règlement applicable à compter de la rentrée scolaire 2014/2015.

Il sera demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver le règlement pour les restaurants scolaires applicable à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 tel que joint en annexe.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

DL-085-06-14 - Règlement des garderies et études 2014-2015 pour les 3 écoles

Mme Mc CARRON présente le dossier.

EXPOSE :

Pour le fonctionnement des garderies périscolaires des écoles Françoise Dolto, André Lassagne et Les Mollières, il est nécessaire de mettre en place des nouveaux règlements applicables à compter de la rentrée scolaire 2014/2015.

En effet la réforme des rythmes scolaires a nécessité la mise en place d'une garderie le Mercredi midi à la fin des classes.

Il sera demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver les règlements suivants applicable à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 et tels que joints en annexe :

- Ecole Françoise Dolto : règlement garderie matin – soir et Mercredi midi
- Ecole André Lassagne : règlement garderie matin et Mercredi midi – étude du soir
- Ecole les Mollières : règlement garderie matin – soir et Mercredi midi – étude du soir

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

DL-086-06-14 - Nouveaux tarifs de la garderie du matin et du soir

Mme Mc CARRON présente le dossier.

EXPOSE :

Suite à une réflexion menée en Commission scolaire concernant l'évolution du fonctionnement des garderies des écoles (matin et soir) dont le système actuel ne donne pas entière satisfaction et montre quelques incohérences :

- Service payant le matin (1 seul tarif) et pas le soir
- Pour le matin : paiement au trimestre et inscription en mairie (sauf pour les Mollières où possibilité d'acheter une carte de 10 places)
- Pour le soir : gratuit et inscription au trimestre ou ponctuelle, dans les garderies directement

Il a été proposé de modifier le fonctionnement des garderies de la façon suivante :

- Garderie payante matin et soir, et Mercredi à midi, à la séance,
 - o ce qui évitera aux familles de prendre systématiquement une inscription au trimestre
 - o ce qui permettra d'optimiser les places en garderie
- Facturation mensuelle en même temps que facturation cantine
- Inscription si possible avec e-enfance (étude de faisabilité en cours)
- Instauration d'un tarif au quotient familial comme suit :

	QF < 230	231<>310	311<>380	381<>540	541<>765	766<>1150	> 1151	hors commune
MATIN et mercredi midi	0.75€	0.80€	0.85€	0.90€	0.95€	1.00€	1.05€	1.25€
SOIR	1.50€	1.60€	1.70€	1.80€	1.90€	2.00€	2.10€	2.50€

NB : Pour information, le tarif actuel garderie du matin : 50€/trimestre soit environ 1.10€ / jour si l'enfant fréquente la garderie tous les matins de l'année scolaire.

Il sera demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la grille tarifaire telle que proposée ci-dessus, applicable à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 au service de garderie périscolaire

Monsieur Daniel BROUTIER : *Cela ne va pas être trop lourd à gérer ? Cela prend en compte tellement de paramètres différents, de possibilités, c'est très bien au niveau de la présentation, mais est-ce que cela ne va pas générer un système administratif un peu pesant.*

Madame Sheila Mc CARRON : *On est en train d'étudier un nouveau système avec des tablettes, cela s'appelle e-enfance, où tout sera informatisé, le périscolaire et la cantine. C'est un peu trop tôt pour se lancer en septembre. On a eu une présentation de ce logiciel. En fait il y aura toute une partie administrative qui sera très simple par rapport à ce que l'on avait déjà, au niveau de nos inscriptions.*

Madame Dominique ROJON, Directrice générale des services : *On a déjà expérimenté cette année le système des gestions des effectifs par tablette numérique à la cantine, et en fin de mois il y a juste à basculer en comptabilité. Le logiciel que l'on a acquis pour cela, et moyennant 30 Euros de plus par mois, on le développe sur les garderies périscolaires, et on pourra même à terme gérer les nouvelles activités périscolaires. On va pouvoir coupler les facturations et l'idéal ensuite c'est d'ouvrir un portail famille, et les familles pourront aller faire leurs réservations, cela se fera dans un dixième temps.*

Monsieur Hervé MAZUY : *On est favorable à cette nouvelle grille, les familles vont maintenant payer ce qu'elles consomment. Le double objectif atteint c'est que chaque famille va payer en fonction de son revenu. J'ai une question sur la restauration scolaire, il y a toujours beaucoup d'enfants qui mangent à la cantine ?*

Madame Sheila Mc CARRON : *Oui on est victime du succès du nouveau système de semi-self à Lassagne et aussi de la qualité de nos repas. On espère pouvoir la maintenir, on va lancer l'appel d'offres pour le prestataire à la fin du mois. On a du monde mais on arrive à gérer.*

Monsieur Hervé MAZUY : *Un retour que j'ai eu, c'est une critique constructive, apparemment les enfants n'ont pas assez de temps pour manger. Est-ce que vous avez eu ce retour ou pas ?*

Madame Sheila Mc CARRON : Concernant les *enfants qui n'ont pas le temps de manger ou les enfants qui ne prennent pas le temps de manger, nous avons demandé au personnel de redoubler de vigilance.*

Monsieur le Maire : *On ne les bouscule pas quand ils sont au self. Quand il fait beau, ils sortent vite.*

Madame Sheila Mc CARRON : *On fait rentrer par vagues pour éviter que la cantine soient complète à un moment donné. Cela fluidifie le service, les enfants se servent l'entrée et le dessert, puis ils viennent chercher le plat chaud et puis ils partent aussi par vague.*

Monsieur Hervé MAZUY : *Il faut que le personnel veille à ce que chaque enfant reste assis assez longtemps. Ils ont aussi tendance à être pressés par les petits copains.*

Madame Sheila Mc CARRON : *On a effectivement eu ce retour des parents d'élèves. Mais, ceux qui ont envie de prendre du temps, le peuvent. Avant de les laisser partir on s'assure qu'ils ont goûté à tout.*

Monsieur le Maire : *Vous pouvez aller assister à un repas. Moi je n'étais pas très convaincu quand on m'a présenté cette organisation, je ne comprenais comment cela pouvait fonctionner en particulier les petits avec les plateaux, et en fait cela marche super bien.*

Monsieur Hervé MAZUY : *S'il y a une petite équipe qui y va cela m'intéresse.*

Monsieur le Maire : *On peut l'organiser.*

Monsieur Hervé MAZUY : *Je ne vais y aller tout seul, c'est sûr.*

Monsieur le Maire : *Le niveau sonore est complètement tombé, et cela se passe très très bien.*

Madame Sheila Mc CARRON : *Avant les dames de la cantine servaient table après table, donc ceux qui étaient à la fin du service se gointraient de pain, donc n'avaient plus faim au moment du repas et on avait énormément de déchets, et faisait aussi beaucoup de bruit.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *On avait vu cela en commission pour avoir une espèce de simulation, pour voir le coût par rapport à avant, et avec un exemple concret.*

Madame Sheila Mc CARRON : *Pour le quotient familial 7, avant, et on parle de la garderie, c'était 150 Euros par an, maintenant on compte 1,05 Euros x 144 jours, cela fait 151.00 Euros.*

Donc si on compare le tarif pour 4 matins de l'année passée, et le tarif pour 4 matins de l'année à venir, une famille au coefficient maximum paiera l'équivalent de l'année actuelle. Ce qui veut dire aussi pour les autres quotients familiaux cela revient moins cher de fréquenter la garderie 4 matins par semaine l'année prochaine que cette année. Bien sûr si cette même famille veut bénéficier de la garderie sur une cinquième matinée cela représente un coût supplémentaire.

Si on prend le tarif moyen sur 4 matins, actuellement les familles payent 1,10 Euros par matinée, l'année prochain elles auront 5 matinées contre 4. Et c'est aussi super compétitif par rapport aux autres modes de garde.

On fera une facturation mensuelle, mais il y a un seuil minimum pour déclencher une facturation.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

VIII. SPORT

DL-087-06-14 - Répartition des subventions aux clubs sportifs arbreslois

Mme CLAIRET présente le dossier.

EXPOSE :

La commission municipale des sports s'est réunie le mardi 20 mai 2014 pour étudier la répartition des subventions aux clubs sportifs arbreslois.

La proposition faite par le Comité Directeur de l'OMS a retenu toute l'attention de la commission et a été approuvée :

Montant de la subvention :	46 800,00 €
-----------------------------------	--------------------

OMS	
Fond de réserve calculé	1 404,00 €
Fond de réserve après pénalité	1 699,44 €
Fonctionnement	1 471,27 €
Total	3 170,70 €

SUBVENTIONS FORFAITAIRES	
AS CHAMPAGNAT	610,00 €
AS COLLEGE 4 VENTS	610,00 €
AS LEP Thimonnier	290,00 €

SUBVENTIONS CLUBS							
CLUBS		Calculée	2013 calculée	Variation	Soit	Pénalité	Versée
ABC	Arbresle Badminton Club	2 144,00 €	1 696,36 €	447,64 €	26,4%		2 144,00 €
AïKIDO	AïKIDO	290,00 €					290,00 €
BA	Boule Arbresloise	395,68 €	499,62 €	-103,94 €	-20,8%		395,68 €
BCA	Basket Club Arbreslois	4 707,33 €	3 512,30 €	1 195,03 €	34,0%		4 707,33 €
CAP	Club Arbreslois Pongiste	828,93 €	828,55 €	0,38 €	0,0%		828,93 €
CHA	Club Haltérophile Arbreslois	1 679,71 €	1 527,69 €	152,02 €	10,0%		1 679,71 €
DSF	Dojo Sento Furi	791,99 €	300,00 €	491,99 €	164,0%		791,99 €
EOL	Entente Ouest Lyonnais	2 701,40 €	3 109,52 €	-408,12 €	-13,1%		2 701,40 €
FCPA	Football club du pays de l'Arbresle	9 939,30 €	13 328,76 €	-3 389,46 €	-25,4%		9 939,30 €
GALA	Gymnastique Artistique	4 357,36 €	3 302,59 €	1 054,77 €	31,9%		4 357,36 €

POMPIERS	290,00 €
----------	----------

	l'Arbresle						
GYM_LOISIRS	Gym Loisirs	371,60 €	300,00 €	71,60 €	23,9%		371,60 €
HBCPA	Handball club du Pays de l'Arbresle	3 456,24 €	2 880,11 €	576,13 €	20,0%		3 456,24 €
JCA	Judo Club Arbreslois	1 696,65 €	2 153,29 €	-456,64 €	-21,2%	10%	1 526,99 €
KFTLA	KUNG-FU - THIEU-LAM	687,31 €	575,26 €	112,05 €	19,5%		687,31 €
MJC	MJC	1 257,72 €	997,03 €	260,69 €	26,1%	10%	1 131,95 €
RCA	Rugby Club Arbreslois	1 905,70 €	2 828,27 €	-922,57 €	-32,6%		1 905,70 €
TCA	Tennis Club Arbreslois	2 291,41 €	1 916,03 €	375,38 €	19,6%		2 291,41 €
UA	Union Arbresloise	2 622,40 €	2 115,44 €	506,96 €	24,0%		2 622,40 €

TOTAL SUBVENTIONS :	46 800,00 €
----------------------------	--------------------

46 800,0 €

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la grille de répartition des subventions aux clubs sportifs arbreslois pour l'année 2014 telle que proposée ci-dessus.

Monsieur Philippe CASILE : *Qu'en pensent les clubs, ils ont eu le tableau ?*

Madame Aline CLAIRET : *Les clubs remplissent un dossier de demande de subvention, c'est ensuite étudié par la commission des finances de l'OMS, qui fait la proposition au Comité Directeur qui la valide. Cette grille a été mise en place par les Clubs sportifs, ils en ont défini les critères.*

Aujourd'hui il n'y a pas de contestation des clubs sur le montant des subventions.

Monsieur Philippe CASILE : *Quand on voit par exemple le rugby, en baisse alors que le rugby est en train de prendre son envol.*

Madame Aline CLAIRET : *Oui, mais, si les dépenses du budget global diminuent, si les dépenses liées à la pratique des compétitions diminuent, la baisse de subvention est calculée automatiquement. Il peut donc y avoir une baisse au niveau des compétitions ou au niveau de la formation qui fait que le club peut perdre en subvention.*

Monsieur Hervé MAZUY : *La commission finances de l'OMS travaille sur une grille, où on a plusieurs critères, et dans ces critères il y a également le pourcentage d'Arbreslois, l'aspect compétition, et l'aspect formation. Justement courant septembre, l'OMS doit retravailler sur cette grille et y intégrer un 5^{ème} critère qui serait justement le bénévolat. On pense que c'est important parce que le bénévolat au niveau des associations sportives est difficilement quantifiable et n'est pas valorisé. Et on sait qu'au niveau associatif c'est une chose importante.*

Madame Aline CLAIRET : *C'est une piste de réflexion, après à voir comment cela peut être travaillé, évalué. Donc la commission doit se pencher dessus pour voir si c'est faisable ou pas sur la partie bénévolat.*

Monsieur Philippe CASILE : *Le basket a une subvention nettement supérieure à l'année dernière, est-ce qu'il y a une volonté d'aider certaines équipes qui en veulent ?*

Madame Aline CLAIRET : *Pour le basket, pourquoi il y a des dépenses plus importantes ? c'est parce qu'il y a des salariés qui ont été recrutés. Donc les dépenses du club augmentent, le budget global du club augmente, donc la subvention augmente.*

Monsieur le Maire : *Il existe une deuxième subvention que l'on a appelé subvention de haut niveau, c'est une subvention par rapport aux résultats. J'ai vu que le CHA marchait très fort, ils ont d'excellents résultats au niveau national, le rugby est passé à l'échelon national, le hand est en accès en promotion supérieure, on a aussi l'AS des collèges qui a participé aux championnats de France scolaires, il y a aussi le badminton. Cette subvention de haut niveau est à part, elle est distribuée en fonction des frais engagés.*

La commune n'a pas pour l'instant de politique à dire : « tient on va tout miser sur le basket, pour que le basket soit au niveau national ». Non, on s'adapte au fonctionnement des clubs.

C'est une grille qui fonctionne depuis de nombreuses années, et qui a un grand avantage, celui d'être piloté consensuellement par l'ensemble des clubs sportifs qui sont tous représentés à l'OMS, donc cela fait l'unanimité.

Ce serait d'ailleurs intéressant de réfléchir à ce type de subvention pour le reste des associations. Il n'y a pas de critère vraiment objectif, il y aurait besoin dans la commission de travailler sur cela.

Monsieur Hervé MAZUY : *Je me permets d'insister sur le bénévolat, je pense que c'est très très important et qu'on doit travailler là dessus pour prendre en compte ces critères. Je sais que c'est difficilement quantifiable mais je pense que c'est un critère qu'il faut rajouter. Je souhaiterais que le conseil municipal délibère sur la proposition de cette nouvelle grille.*

Monsieur le Maire : *La grille est validée par le conseil municipal, elle a été validée dans le mandat précédent ou l'autre d'avant, elle n'a pas beaucoup changé.*

Madame Aline CLAIRET : *Elle n'a pas changé depuis quelques temps, le dernier changement intégré c'est le nombre d'Arbreslois.*

Monsieur Hervé MAZUY : *Donc elle va bientôt changer avec la prise en compte du bénévolat. Je sais que ce n'est pas facile, mais je pense que c'est important.*

Monsieur le Maire : *On peut affecter une valeur en point à chaque dirigeant bénévole.*

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité des suffrages exprimés (par 28 voix pour et 1 n'ayant pas pris part au vote : Aline CLAIRET)la présente délibération.

IX. ASSOCIATIONS

DL-088-06-14 - Versement d'une subvention à l'association L'Arbre aux Ailes

Mme CLAIRET présente le dossier.

EXPOSE :

L'association « l'Arbre aux Ailes » qui vient de se créer pour assurer la gestion des jardins partagés a sollicité une subvention de démarrage au titre de l'année 2014.

Il est proposé de lui accorder une subvention de 200 euros.

Il sera demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'une subvention de 200 euros à l'association « l'Arbre aux Ailes »

Monsieur le Maire : C'est une subvention de démarrage, le projet est parti, les plantations sont en terre. L'inauguration se fera le 5 juillet.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

X. INTERCOMMUNALITE

DL-089-06-14 - Signature d'une convention de mandat N°1-2014 avec le SIABA

M. ZANNETTACCI présente le dossier.

EXPOSE :

Le SIABA doit effectuer des travaux sur le système d'assainissement de L'Arbresle afin de mettre en conformité son système de collecte. En effet, les réseaux de L'Arbresle captent une importante quantité d'eaux claires parasites permanentes et météoriques qui induisent des déversements pollués conséquents au milieu naturel.

Le SIABA est compétent en matière de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La commune de L'Arbresle est compétente quant à elle, en matière de collecte, de transport et de traitement des eaux pluviales.

L'étude temps de pluie conduite en 2009 par le bureau d'études IRH sous la maîtrise d'ouvrage du SIABA ainsi que le zonage pluvial également établi par le bureau d'études IRH sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de L'Arbresle ont mis en avant des travaux sur le réseau d'eaux pluviales indispensables au bon fonctionnement du système d'assainissement de la commune de L'Arbresle.

Afin d'optimiser la gestion de l'opération, il apparaît opérant de conduire de pair la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le pluvial et sur l'assainissement. Conformément aux dispositions de la loi n°85-764 du 12 juillet 1985 et de ses textes subséquents, il est proposé à la commune de L'Arbresle de confier, via une convention de mandat, la maîtrise d'ouvrage au SIABA pour le programme de l'opération relatif à la compétence eaux pluviales pour l'année 2014, dans un premier temps.

L'estimation prévisionnelle des opérations pour l'année 2014 est de 92 755 € HT avec :

CORRESPONDANCE ENTRE LES FICHES TRAVAUX				
	SIABA		L'ARBRESLE	
Route de Sain Bel, lot des Mimosas	Etude temps de pluie FICHE D	177 000 € HT	Zonage pluvial FICHE A	54 860 € HT
Dévoisement des eaux pluviales de la Rue Claude Terrasse	Etude temps de pluie FICHE E	33 000 € HT	Zonage pluvial FICHE B	37 895 € HT (dont 4 000 € HT pour le DLE*)
TOTAL FICHES TRAVAUX				92 755 € HT

*DLE = Dossier Loi sur L'Eau

La commune de L'Arbresle ne disposant que d'une enveloppe de 65 000 € TTC pour l'année 2014, la fiche travaux B sera réalisée dans sa totalité sur 2014 et seule la réservation de la conduite d'eaux pluviales sous la RD « En Louhans » sera programmée pour la fiche travaux A.

Il sera demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention de mandat, jointe en annexe, confiant au SIABA la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation du programme de travaux 2014 sur le réseau d'eaux pluviales communal dans la limite du montant de 65 000 euros TTC

Madame Nathalie SERRE : *Le SIABA signe une convention comme cela avec toutes les communes de la CCPA.*

Monsieur Jean-Claude GROSS : *Avec celles qui le veulent bien et qui ont des gros travaux de réseaux à faire. On l'a fait avec Bully, il y avait des gros travaux de réseaux au centre bourg.*

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la présente délibération.

XI. QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

Monsieur le Maire :

Il y a un conseil municipal exceptionnel le 20 juin 2014, c'est un vendredi, c'est une date qui nous est imposée par la Préfecture, c'est comme cela dans toutes les communes du Rhône qui délibèrent toutes le même soir à la même heure pour désigner les grands électeurs qui seront amenés à voter pour les élections sénatoriales qui auront lieu en septembre. Le vote se fait à Lyon en Préfecture.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 7 juillet.

Le 5 juillet inauguration des jardins partagés.

Merci de bien laisser votre formulaire pour l'autorisation d'envoi des documents électroniques pour ceux qui le souhaitent.

Madame Sylvie DUPERRAY BARDEAU :

Fête de la musique le samedi 21 juin à partir de 17h30.

Monsieur Hervé MAZUY : *Je souhaite intervenir sur le plan de stationnement de la ville de L'Arbresle. On a la zone bleue, la zone rouge, la zone verte.*

Je pense que la zone verte est une bonne chose cela a eu le mérite de repousser les voitures sur la zone du Bigout.

Je ne suis pas convaincu que le parking payant de la gare soit toujours utilisé.

Monsieur le Maire : *Il ne l'est pas.*

Monsieur Hervé MAZUY : *Le souci c'est que l'on a déplacé le problème, maintenant les voitures qui stationnaient place Victor Hugo, elles stationnent de façon anarchique autour de cette place, et notamment rue Claude Terrasse. On a des retours de certains riverains qui s'en plaignent, ils ne peuvent plus stationner devant chez eux en rentrant du travail.*

Est-ce qu'il n'y a pas une solution à trouver justement pour que les riverains puissent se garer devant chez eux ?

Il faudrait peut-être se pencher sur la question d'attribuer une vignette d'autorisation de stationner par véhicule sur chaque foyer, au niveau de L'Arbresle et pas seulement une vignette par foyer.

Monsieur René GRUMEL : *Cela ne garantirait pas une place, et si on fait cela les gens peuvent rester stationnés 8 jours.*

Monsieur Hervé MAZUY : *En zone verte par exemple, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas autoriser un habitant de L'Arbresle de stationner sa voiture quand il a envie en zone verte.*

Après peut-être qu'il peut la bouger également c'est sûr, 8 jours c'est le maximum.

Monsieur René GRUMEL : *C'est très délicat pour la police municipale.*

Monsieur Hervé MAZUY : *En tout cas moi je demande qu'une solution soit trouvée. Les riverains sont mécontents, ils ne peuvent plus stationner devant chez eux, il faut trouver une solution.*

Monsieur René GRUMEL : *Ce n'est pas d'aujourd'hui, c'est récurrent, avant qu'on mette en place les zones vertes dans le secteur cela existait déjà. Le gens ne voulaient pas aller au Bigout, mais ils allaient déjà dans la rue Claude Terrasse.*

Monsieur Hervé MAZUY : *La rue Claude Terrasse n'était pas concernée de la même façon, les voitures stationnaient sur la place Victor Hugo, maintenant elles ne peuvent plus.*

Monsieur René GRUMEL : *Ce que j'aimerais c'est qu'au niveau de la CCPA on incite les gens à aller au Bigout, mettre l'éclairage le long, permettre aux piétons de passer correctement sur cette rue qui suit la rivière.*

Il n'y a plus les garages qui étaient un véritable problème, en hiver ce n'était pas agréable. La solution je pense c'est de faire un éclairage.

Peut-être aussi voir avec la SNCF pour un passage direct par la butte.

Monsieur Hervé MAZUY : *Au niveau de l'éclairage vous avez raison, il faut le faire. Mais aujourd'hui le problème existe, il fait nuit à 21h30, et donc ce n'est pas la nuit qui fait que les gens ne vont pas stationner au Bigout.*

Monsieur René GRUMEL : *C'est surtout en hiver effectivement. Mais bien sûr on sait que cela a déplacé le problème.*

On ne peut remettre à chacun une autorisation, cela posera un problème autre. Dans les familles il y a plusieurs voitures.

Monsieur Hervé MAZUY : *Où est-ce que ces gens doivent stationner leur 2^{ème} voiture ?*

Monsieur René GRUMEL : *Il y a encore des endroits où c'est faisable. Sur le parking Sainclair, c'est faisable, il y a toujours des places.*

Monsieur le Maire : *Après on est preneur de toutes bonnes idées.*

Le seul plan qui n'a pas marché, c'est le parking de la gare. Les usagers mettent la pression pour ne pas payer. La CCPA a fait un effort, le tarif est tombé à 18 Euros, mais les gens ne veulent pas payer. Tant qu'ils n'accepteront pas d'aller dans ce parking on aura des problèmes.

On peut effectivement limiter, mettre en zone bleue la rue Claude Terrasse, mais on ne peut pas mettre toute la commune en zone bleue. On n'en a légalement pas le droit.

Se pose aussi la problématique du rabattement qui est en train d'intervenir maintenant sur la montée A Lassagne. Il y a des voitures qui stationnement toute la journée dans la montée et qui empêchent l'accès à l'école.

Est-ce qu'il faut que la commune de L'Arbresle offre les abonnements à tous les usagers de la gare de L'Arbresle ?

La CCPA a fait un effort, la SNCF ne veut pas bouger, la Région ne veut pas bouger. Les usagers ne veulent pas payer. On nous dit que 18 Euros c'est cher.

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Oui c'est cher en plus d'un abonnement, cela représente des surcoûts.*

Monsieur le Maire : *On a mis du stationnement supplémentaire place Victor Hugo, mais le stationnement tampon s'est rabattu dans les autres rues de L'Arbresle.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Il y a le problème des commerçants aussi qui n'habitent pas à L'Arbresle mais qui viennent travailler à L'Arbresle et qui se garaient place Victor Hugo.*

Monsieur René GRUMEL : *Le stationnement en zone verte est passé à 4 heures, ils peuvent stationner sans problème.*

Monsieur la Maire : *Les gens qui travaillent à L'Arbresle peuvent stationner place Victor Hugo, 4 heures. Il n'y a personne qui travaillent de 8h00 du matin jusqu'à 17h00 sans s'arrêter.
Mais on est preneur de toutes bonnes idées.*

Monsieur Daniel BROUTIER : *Je crois que c'est dans le quartier des VERNAYS qui est en pleine réflexion qu'il faudra tenir compte de cela. Les critères définis, légaux, sont insuffisants, aujourd'hui s'il y a 3 personnes dans une famille, il y a 3 voitures, 4 personnes 4 voitures.
On l'a vu rue Gabriel Péri avec l'arrivée des nouveaux immeubles, il y a des conflits. Quant au Bigout, il ne faut pas se leurrer, la lumière ne suffira pas. L'hiver faire des allers et retours jusqu'à la gare, il n'y a peut-être pas que des femmes qui ont peur.
La rue Claude Terrasse a l'avantage d'avoir des habitants et des habitants sécurisent.*

Monsieur René GRUMEL : *Le stationnement à L'Arbresle sera toujours un problème, et on ne peut pas augmenter le nombre de stationnements en bord de rivière, c'est une zone rouge, il y a interdiction totale.*

Monsieur Philippe CASILE : *On pourrait faire un parking dans le terrain qui est en dessous du Clos Landar, derrière l'auto école.*

Madame Sheila Mc CARRON : *Dès que l'on fait des parkings dans le centre ville, on attire les voitures dans le centre ville, et l'idée c'est de dégager le centre ville.*

Monsieur Hervé MAZUY : *Je pense qu'il y a un effort à faire sur le stationnement. Vous serez jugés sur votre mandat par rapport au stationnement et ce que vous avez proposé également.
Aujourd'hui, il y a un problème, on sait très bien que le problème va s'amplifier et il y a quelque chose à faire. Les riverains sont mécontents, nous on propose une solution d'avoir une vignette par véhicule par foyer.*

Madame Astrid LUDIN : *Je réside dans le quartier des Vernays, je connais particulièrement la problématique de la place Victor Hugo qui a commencé bien avant, je m'imagine avec une vignette, quand je rentre et qu'il n'y a pas de stationnement disponible, toutes les places étant prises, ma place avec ma vignette et mon véhicule, cela ne va pas me*

trouver une place de stationnement. Je vais devoir aller me garer un peu plus loin côté CCPA ou alors ou je pourrai. C'est évident que la vignette ne solutionnera pas le nombre de places.

Monsieur Hervé MAZUY : *Moi je pense que oui, en journée, il y a beaucoup de gens de la gare qui stationnent sur le rue Claude Terrasse.*

Madame Astrid LUDIN : *il y a énormément d'activité aussi au niveau du Département, de la Maison du Rhône, il y a énormément de rendez-vous, et ce n'est pas les gens qui prennent le train.*

Il faut que les gens puissent travailler, si moi je fais 100 mètres de plus à pied, si je ne suis pas garée devant mon lieu de résidence, ce n'est pas dramatique non plus. On ne peut pas avoir tout devant sa porte.

Monsieur le Maire : *La seule solution qui marche, c'est la zone bleue avec vignette résident. Si on étend la zone bleue, il faut du personnel qui tourne. Ils ont déjà du mal à assurer le plus justement possible la répression du stationnement. Elles passent donc de manière un peu inégale en fonction des contraintes de service. C'est compliqué à gérer le stationnement. Je vous fais grâce du courrier que l'on reçoit des habitants de L'Arbresle et hors L'Arbresle, qui s'étonnent de ne pas pouvoir stationner à côté du train, c'est une problématique très compliquée et qu'on ne prend pas à la légère.*

La seule chose que je regrette c'est que le parking de la SNCF ne marche pas, il y a un boycott, est-ce qu'il faut pendant un certain temps faire une répression totale sur la commune de L'Arbresle et mettre tout en zone bleue le temps que le Préfet nous avertisse qu'on a plus le droit de la faire.

Monsieur Philippe CASILE : *Est-ce qu'on a une idée du nombre de voitures arbresloises ?*

Monsieur le Maire : *Non, on ne connaît pas. Mais si on donne aux habitants de L'Arbresle une vignette avec la possibilité dans les zones près de la gare qu'est-ce qui va se passer, tous les habitants des Mollières, etc, qui ont l'habitude de descendre, vont descendre pour occuper la place Victor Hugo.*

Monsieur René GRUMEL : *Et les commerçants vont nous dire qu'il n'y a plus de places pour stationner.*

Monsieur Philippe CASILE : *Et un système de navette avec un parking extérieur ?*

Monsieur René GRUMEL : *On l'a fait pendant six mois il y a 2 ans de cela, on avait prévu un parking sur le parking du stade, et on avait une navette gratuite toutes les 15 minutes, et pendant 6 mois on a eu 9 personnes. On en avait fait la communication chez les commerçants, les forains, dans les boîtes à lettres, etc.....*

Monsieur Philippe CASILE : *Il y a peut-être une réflexion à avoir dans le temps, cela ne va pas se faire du jour au lendemain.*

Monsieur le Maire : *On ne trouvera pas des emplacements supplémentaires pour les gens de St Laurent de Chamousset, Brussieu ou Bessenay.*

Monsieur Philippe CASILE : *Pour eux on peut faire de la répression, on avantage les Arbreslois.*

Monsieur René GRUMEL : *Dernièrement je me suis fais insulter par des gens de Bessenay, qui ont eu une contravention. Et ils m'ont dit qu'ils ne viendraient plus chez les commerçants de L'Arbresle.*

Monsieur Philippe CASILE : *Vous croyez que ceux qui prennent le train vont chez les commerçants de L'Arbresle ?*

Monsieur Daniel BROUTIER : *Chaque fois que l'on a un aménagement à prévoir, il faut intégrer cette question de parking. Rue Gabriel Péri on ne l'a pas intégré avec les nouveaux immeubles.*

Monsieur Daniel BONIFASSI : *Rue Gabriel Péri on a normalement un garage par appartement.*

Monsieur le Maire : *Le Problème c'est qu'on manque d'espace. Rue Gabriel Péri, on a raté un truc, c'est le terrain qui s'est vendu où a été construit cette fameuse maison tout en longueur. On aurait pu aménager l'espace. Sinon dans toutes les normes par rapport au PLU, quand on fait 25% de logements sociaux obligatoires, il y aura un garage par appartement et ce n'est pas énorme. Ce garage est en général utilisé comme endroit de stockage.*

Pour les autres appartements on aimerait arriver à deux garages obligatoires par appartement. On sait très bien que globalement il y en a au moins un qui ne servira pas pour mettre la voiture de l'épouse ou du fils. Donc tout ce stationnement se rabat dans les rues de L'Arbresle. Il n'y a pas d'espace public disponible.

Monsieur Daniel BROUTIER : *Il ne faut pas se réfugier derrière les normes légales. On sait que cela ne suffit pas. On suréquipe en habitations alors qu'on n'a pas les parkings correspondants.*

Rue Gabriel Péri on aurait pu faire un peu moins d'appartements et un peu plus de parkings. C'est facile à dire après.

Je tire la sonnette d'alarme aujourd'hui, ce n'est pas pour critiquer ce qui s'est passé, mais attention dans les futurs projets.

Aujourd'hui le commerce de L'Arbresle souffre, la remarque des personnes de Bessenay, on nous la fait tous les jours, on ne peut plus se garer dans le centre ville.

Monsieur le Maire : *C'est faux on peut se garer place Sapéon, place de la République, place Sainclair, et il y a souvent de la place en zone rouge. Effectivement les gens cherchent la place à côté de l'endroit où ils veulent aller.*

Monsieur Daniel BROUTIER : *Je suis d'accord avec toi mais je mets juste un bémol, il y a quelques fois, quelques jours, à quelques heures précises, et c'est à ce moment là que la personne se fait coincer... On a des pics pendant lesquels on ne trouve aucune place.*

Monsieur René GRUMEL : *Le vendredi, effectivement à cause du marché, c'est connu, par contre il y a une navette gratuite pour les Arbreslois.*

Monsieur le Maire : *Je ne sais pas comment on va se sortir de cela, le problème sur lequel il faut qu'on travaille, c'est l'utilisation des 285 places de la gare qui ne sont pas occupées.*

On a mis pratiquement 3 millions d'euros sur la construction de ce parking, les collectivités locales en ont mis 75% : 50% la Région, 25% la CCPA, alors que ce parking est boycotté par les usagers. Il y a peut-être un problème de tarification, je ne sais pas jusqu'ou va durer le bras de fer.

Le problème va aussi certainement s'aggraver, on parlait tout à l'heure de la démolition du bâtiment FLEURMAT, donc du coup le stationnement ne sera plus possible sur ce site.

Monsieur Daniel BROUTIER : *J'ai une question sur un autre gros problème, c'est la déviation de L'Arbresle. Est-ce qu'on a des informations. Ma crainte à titre personnel c'est de voir le Département du Rhône qui éclate en deux, et de voir les départements disparaître. Qui va payer la déviation de L'Arbresle ?*

Monsieur le Maire : *Je partage ta crainte. Concernant la problématique de la disparition des départements, j'étais déjà très inquiet quand on a créé la métropole.*

Actuellement, le Conseil Général continue à travailler sur le projet de la déviation, des services travaillent sur les différentes propositions techniques par rapport au fuseau retenu. On devait avoir une présentation de ces programmes en juin 2014, on a eu une réunion au Département vendredi dernier, j'ai re-sollicité la Présidente qui m'a dit que les services travaillaient à cette présentation.

Evidemment on peut se poser la question de la suite par rapport à l'avenir du Département. On est en plein flou. La réunion qu'on a eue au Département avait pour objet de nous demander ce que les EPCI pouvaient éventuellement accepter de prendre comme compétence parmi celles qui sont exercées actuellement par le Département : le social, la voirie, une partie du transport, ... Il n'y a pas eu de réponse bien évidente. Le Département essaye de se défausser de beaucoup de choses.

Mardi dernier nous avons été convoqués également en Préfecture. Le Préfet voulait nous parler de sa proposition de faire des regroupements au niveau des intercommunalités. L'idée étant d'avoir des intercommunalités fortes suffisamment peuplées pour pouvoir répondre à ce besoin d'exercice des compétences actuellement proposées par le Département. Le Département ne sera pas supprimé c'est le Conseil Général qui sera supprimé.

Lors de cette réunion le Préfet a fait 3 propositions de regroupement, 1) la communauté de communes de L'Est Lyonnais avec le Pays d'Ozon, 2) Condrieu, Mornant et la Vallée du Garon, 3) Vaugneray, Saint-Laurent de Chamousset, et Saint Symphorien. La Communauté de Communes de L'Arbresle resterait seule, à l'horizon 2020 on va être à 40 000 habitants.

Le Préfet nous avait convoqués pour ça, il y a eu plusieurs réflexions de la part des Présidents de Communauté de Communes. Notamment j'ai dit que tant qu'on ne savait pas quels étaient les transferts de compétence on ne pouvait pas estimer quelle était la bonne taille pour pouvoir les exercer. Effectivement on peut se satisfaire de rester tout seul, on n'aura pas à se battre avec les autres. D'autres ont dit que le territoire proposé n'était pas cohérent, en particulier les gens de Condrieu. L'Est Lyonnais ne voulait pas travailler avec l'Ozon.

Donc il y a un gros flou pour l'instant.

Concernant la déviation on m'a dit que de toute façon cette compétence sera forcément reprise par quelqu'un, sûrement la Région. Mais personne ne me dit si la déviation de L'Arbresle va pouvoir voir le jour.

Monsieur Daniel BROUTIER : *Est-ce qu'on ne pourrait pas créer un comité sur la commune en dehors de toute tendance politique pour dire qu'on est tous d'accord avec la déviation ? Il y a peut-être des discussions à avoir notamment avec Eveux, je suis prêt à monter au créneau et à faire ce qu'il faut.*

Monsieur le Maire : *Tous les alliés seront les bienvenus dans ce dossier là, de la à décider Eveux, c'est un autre problème.*

Monsieur Daniel BROUTIER : *Je ne dis pas décider, mais discuter. Peut-être aussi parler de la sécurité, cela s'intensifie au niveau du trafic routier, il y a des choses à revoir au niveau de la rue Gabriel Péri, c'est suicidaire de traverser la route.*

Monsieur le Maire : *Il y a une commission voirie qui peut travailler là dessus. Moi j'attends la réponse du Conseil Général qui nous promet une présentation du projet pour juin. J'ai prévu de relancer le Conseil Général sur ce dossier. Aucune décision ne sera prise tant qu'on ne sera pas certain du redécoupage territorial. La Présidente du Conseil Général m'a assuré être très présente sur le dossier, elle ne l'a pas oublié.*

Monsieur Daniel BROUTIER : *On est à ta disposition sur ce dossier.*

Monsieur Philippe CASILE : *J'aurais voulu intervenir sur le vote des délégations à la CCPA. Je ne savais pas trop comment cela fonctionnait et je me suis permis d'appeler les services de la CCPA qui m'ont confirmé que toutes les représentations, les délégations étaient pour les membres élus CCPA, puis on m'a rappelé pour me dire que pour le SYRIBT cela pouvait être un conseiller. J'ai présenté Nathalie SERRE à ce poste. Ma réflexion c'est que c'est dommage d'avoir appris à la fin des élections que d'autres conseiller municipaux pouvaient se présenter sur les postes, il y avait différentes représentations. Si on l'avait su en amont je pense que j'aurais proposé des personnes de mon groupe.*

Monsieur le Maire : *Il y a un seul syndicat sur lequel il y a des personnes qui ne sont pas élus communautaires, c'est le SYRIBT.*

Monsieur Philippe CASILE : *A la fin il y avait plusieurs représentations, notamment l'hôpital qui n'est pas uniquement CCPA.*

Monsieur le Maire : *Non, à l'hôpital ne siègent que des délégués CCPA. Par rapport à ce qui s'était passé dans le mandat précédent à la Communauté de Communes, il y avait énormément de personnes qui avaient été désignées comme cela et avec qui la CCPA avait énormément de mal à faire le lien. Les gens représentaient la CCPA dans divers organismes, et on n'a jamais su s'ils y allaient vraiment. On n'a jamais su si les comptes rendus leur parvenaient, quel rôle ils jouaient...*

Donc il a été décidé de ne désigner que des délégués communautaires là où la CCPA devait être représentée.

Le seul syndicat sur lequel on ne pouvait pas intervenir c'était le SYRIBT. Mais pour tous les autres ce sont des délégués communautaires.

Monsieur Philippe CASILE : *Je vérifierai.*

Monsieur Philippe CASILE : *La deuxième chose, comme l'été va arriver, le bar de la Poste a une terrasse, et je voulais savoir si c'était possible pour les deux bars rue Gabriel Péri et rue Charles de Gaulle.*

Monsieur le Maire : *Non et pour des problèmes de sécurité. Ce n'est pas pareil, le trafic poids lourds n'existe pas dans la rue centrale. Il existe ici devant et je ne prends pas le risque d'autoriser ici une terrasse. On parlait tout à l'heure de la dangerosité rue Gabriel Péri, donc je ne prends pas le risque.*

Monsieur Philippe CASILE : *Une dernière chose, ce sont les dernières élections, et les résultats des dernières élections. Personnellement je voudrais vous interpeller parce que j'ai été assez choqué de voir le Front National faire ce score. On est tous élus là, mais c'est vous qui avez les clefs de la ville et je pense sincèrement qu'aujourd'hui la solution est dans la politique locale. On a dit lors des élections que L'Arbresle devient une ville dortoir et je pense qu'il faut faire attention à cela. Il faut prendre ce problème en amont, s'intéresser vraiment aux gens.*

Je ne dis pas que vous ne faites rien, il y a eu de beaux pavés, des belles choses, mais ce que je veux dire c'est qu'aujourd'hui c'est intolérable. On vous regardera à la fin du mandat.

Monsieur le Maire : *On nous a déjà regardés il y a 3 mois.*

Monsieur Philippe CASILE : *Je vous parle du Front National, cela vous fait peut-être rire, je ne sais pas.*

Monsieur le Maire : *Non cela ne me fait pas rire du tout. Mais c'est la récupération qui me fait rire.*

On sait ce qui s'est passé aux élections européennes et pourquoi les gens ont voté, les analyses ont été faites, il y a eu un rejet, mais on ne peut pas parler du rejet de la politique locale chez nous. J'ai été interviewé par les journalistes qui me disent comment vous expliquez qu'en 2 mois une ville puisse basculer de 60% à 30%, non il n'y a pas d'explication à donner. Sur ces européennes au niveau national les analyses ont été faites, les gens ont été sensibles à un discours qui visait à rejeter la politique traditionnelle droite comme gauche, le grand vainqueur de ces élections ce sont les abstentionnistes, plus de 60% d'abstentions. On a été sur un rejet d'une politique nationale. On a mis des gens qui sont anti européens, qui veulent nous sortir de l'Europe. Les gens ont fait un vote de rejet.

Et à L'Arbresle, contrairement à ce que vous dites, on y vit plutôt bien, les gens vivent plutôt bien ensemble. On sera jugé sur quoi, non ce n'est pas nous qui faisons la politique nationale. Je ne vois pas en quoi notre politique locale, municipale, doit être remise en cause dans notre engagement par rapport à cela.

Monsieur Philippe CASILE : *L'analyse que j'ai moi c'est que les gens ont peur, et cette peur ils la traduisent par ce phénomène. Donc il faut les rassurer, et je pense que le politique local de proximité que nous sommes, a un rôle important à jouer, notamment auprès des jeunes, pour moi c'est fondamental. Dans les priorités qu'on avait, on avait l'intérêt des jeunes, de l'emploi, sans parler d'autres choses. Ceci n'est pas une attaque c'est un constat. Il faut éviter le communautarisme sur L'Arbresle.*

Monsieur le Maire : *Quels sont les éléments qui vous font dire que pour l'instant on ne le combat pas ?*

Monsieur Philippe CASILE : *La dernière fois nous avons parlé d'animations, de chaleur humaine, aujourd'hui c'est ce que les gens recherchent, ils ont besoin de proximité. Je pense que le politique local a besoin d'être présent et les gens ont besoin de sentir qu'il y a cette relation. Cela se traduit dans plein de choses, nous on aurait eu les clefs de la ville on l'aurait traduit à notre manière. Moi ça m'a choqué, simplement ça m'a choqué, on ne peut qu'être interpellé par ce fait. A partir de là d'essayer d'être avec les jeunes, de mettre en place des choses, on avait des propositions à faire sur la jeunesse, sur l'emploi, je vous dis simplement cela. Ça m'a interpellé, ça m'a choqué de voir à L'Arbresle.. Mais on peut faire des choses.*

Monsieur René GRUMEL : *Quand tu dis que L'Arbresle devient une ville dortoir, L'Arbresle a toujours été une ville dortoir, je suis né à L'Arbresle. Depuis les années 50 c'est une ville dortoir. Dès que les usines de tissage ont disparu cela a été une ville dortoir.*

Monsieur Daniel BROUTIER : *Les usines de tissage c'est 60-70.*

Monsieur le Maire : *On est dans un phénomène de toutes ces villes périurbaines qui ont travaillé sur un aménagement du territoire avec les forces de travail concentrées dans une agglomération, les gens se déplacent maintenant constamment pour travailler dans la région lyonnaise. Les gens sont sortis de l'agglomération pour essayer de se loger moins cher. Donc effectivement on est une ville où la semaine de nombreuses personnes ne sont pas là.*

Il y a énormément de gens qui travaillent dans l'animation culturelle, social ou sportive pour proposer des choses aux gens. Effectivement on ne peut pas organiser une fiesta tous les soirs toute l'année. On est capable quand même de faire vivre la ville, il y a plus d'un centaine d'associations. Il se passe des choses mais on est dans les limites d'une petite ville de 6 000 habitants qui ne peut pas avoir 3 cinémas, 10 théâtres. On parle de la disparition de la fête des classes, mais combien font la fête des classes à L'Arbresle autour de la table ? Personne. On a parlé du Comité des fêtes, qui a été à leur AG ? Personne.

On a de plus en plus de difficultés à trouver des gens qui s'engagent, sauf en politique on trouve beaucoup de gens.

Je pense que si les gens n'avaient pas été satisfaits de leur quotidien et des animations mises en place depuis 6 ans et bien on ne serait pas là.

Monsieur Hervé MAZUY : *Moi j'ai trouvé l'intervention de Philippe positive, justifiée et constructive, si vous avez trouvé une attaque là dedans moi je n'ai pas vu l'attaque.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Vous dites on est preneur de toutes bonnes idées, mais à chaque fois qu'on s'exprime et qu'on donne les idées qu'on avait dans notre programme vous nous renvoyez en disant « oui mais vous n'avez pas été élus.. Ils ont choisi notre*

programme ». C'est agaçant qu'à chaque fois qu'on essaye de faire des propositions constructives on nous renvoie : « oui mais vous n'avez pas été choisis ». Si on fait de la figuration, il faut nous le dire.

Monsieur le Maire : il y a des commissions qui ont été mises en place dans différents thèmes, toutes les propositions que vous ferez dans les commissions si elles sont intéressantes elles seront adoptées. On prend les projets qui sont intéressants. Les commissions sont faites pour travailler. Il n'y a pas de barrage.

Madame Sarah BOUSSANDEL : C'est aussi une attitude globale, si à chaque fois que l'on prend la parole on rigole en face, et quand on demande pourquoi on rigole, on rigole pour rigoler, et bien non. Si on propose des choses, c'est des choses dont on a parlé et qu'on estime constructives. Si Philippe amène une proposition c'est parce qu'on en a parlé et qu'on estime qu'elle est valable.

Monsieur Daniel BONIFASSI : Je ne suis pas sûr que de faire venir des gens dans la rue faire la fête cela changera le vote aux européennes. Je travaille dans une boîte de transport et la majorité des gens de cette boîte ont voté contre l'Europe parce que l'Europe prend des décisions sans consulter les populations. Il ne faut pas aller chercher midi à quatorze heures. Si on fait une politique locale pour amuser les gens cela ne va pas changer les choses. Il faut regarder le problème dans son ensemble.

Madame Sarah BOUSSANDEL : Je suis tout à fait d'accord mais,

Monsieur Daniel BONIFASSI : Non, ce n'est pas ce qui a été dit.

Monsieur le Maire : J'ai eu le sentiment dans l'intervention de Philippe qu'on ramenait le problème du vote des européennes à l'échelon local, c'est le sentiment que j'ai eu. On a eu 21% de vote Front National à L'Arbresle, globalement c'est parce qu'on n'est pas capable de répondre à certaines questions. Je dis que ce vote de 21% ici à L'Arbresle il nous dépasse complètement. On a à se poser des questions pour refaire de la communication, pour parler avec les gens.

Madame Sarah BOUSSANDEL : En particulier envers les jeunes c'est ce qu'a précisé Philippe.

Monsieur le maire : Les jeunes ne sont pas venus voter.

Madame Sarah BOUSSANDEL : Il faut communiquer avec les jeunes.

Monsieur le Maire : Vous n'allez pas nous faire le reproche à nous de ne pas communiquer avec les jeunes. L'intervention de Philippe c'était de dire 21% ça m'a choqué, donc qu'est-ce qu'on fait.. Il n'y a pas d'animation.

Madame Sarah BOUSSANDEL : C'était une introduction.

Monsieur le Maire : *Mais l'introduction n'est pas innocente. Je ne doute pas de l'intelligence de Philippe quand il parle comme cela. Quand on commence comme cela moi je m'arrête.*

Madame Sarah BOUSSANDEL : *Alors cela veut dire qu'il faut travailler sur la forme et la communication, et la manière de s'exprimer, plutôt que sur le fond. Au final sur le fond on est d'accord.*

Monsieur le Maire : *Sur le fond on n'est pas d'accord sur tout. On est d'accord sur certaines choses.*

Je prends acte des remarques de Philippe CASILE, nous travaillerons encore plus sur les animations, la jeunesse, si vous avez des propositions dans les commissions elles seront les bienvenues. On en tiendra compte.

????? : *Une proposition bienvenue cela ne veut pas dire une proposition acceptée. Les propositions sont toutes bienvenues, elles ne sont pas toutes retenues.*

Monsieur le Maire : *Je ne doute pas de la sincérité de votre engagement, si des gens sont là ce soir c'est qu'ils ont envie de proposer des choses. Le mieux c'est d'arriver à travailler ensemble pour le bien être de la population locale.*

La séance est levée.